

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Pris de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an 1.00
Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois.

Pris des Annonces
 Six lignes, première insertion..... \$0.50
 Chaque insertion subséquente..... 0.15
 Chaque ligne en sus, première ins., 0.05
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT DU 10 JUILLET 1880.

LE CRIME DE MALTAVERNE

(Suite.)

—Et le crime est resté impuni? demanda Celse.

—On arrêta le paysan. Des charges accablantes s'élevaient contre lui. Il fut condamné aux travaux forcés. Mais quand j'eus âgé d'homme, je voulus le voir. J'allai au bagne, dans l'île de Sardaigne. Ce paysan, Léonidas Bauju, je le vis sur son lit d'agonie, la chaîne aux pieds, le carcan au cou. Il se préparait à mourir. Il me jura qu'il était innocent, et ceux qui voient la mort au pied de leur couche, ne mentent point.

—Alors dit péniblement Ramsay, le vrai coupable doit rendre compte et de l'existence que son poignard a tranchée, et de la mort de cette noble femme, votre mère, tuée par la douleur, et de l'injuste condamnation, du déshonneur, des tourments, de la mort du malheureux qui a payé pour lui! Ah! ce coupable ne doit espérer ni grâce ni merci! Dieu ne peut pardonner...

—Cher ami, interrompit l'abbé, ne blasphémiez pas. Douter de la miséricorde de Dieu, c'est l'offenser mortellement.

—Vous croyez donc ce misérable est susceptible de pardon.

—Oui, s'il se repent. Oui, si pouvant réparer le mal qu'il a fait, il le répare.

—Mais vous, pourriez-vous pardonner?

—Je le dois.

—Si tout à coup, il vous apparaissait et vous disait: Frappe, venge-toi.

—Mon cher ami, votre généreuse nature vous entraîne au-delà des bornes du possible. Quelle apparence que je revoie jamais cet homme? Mon devoir, c'est de n'avoir contre lui aucun sentiment de haine, mais ce serait aussi mon devoir que de réclamer justice, et, en abandonnant le coupable aux tribunaux, de réhabiliter l'innocent!

Un sourire navrant crispa les lèvres du banquier:

—Votre nom actuel, dit-il, n'est pas...

—Je n'ai plus le droit de me souvenir de celui que je portais autrefois. Je suis le père Cyprien, missionnaire.

—Ah!

Celse n'ajouta pas un mot. Il se leva, l'abbé l'imita, et tous deux reprirent, silencieux, accablés du poids de leurs pensées le chemin de l'habitation.

Ils n'échangèrent pas une parole. De temps à autre, Celse frissonnait.

Parfois son regard se fixait sur le prêtre, et il faisait un mouvement comme pour se précipiter sur lui. Ils se séparèrent à l'entrée du jardin.

Le missionnaire, ayant aperçu sous une tonnelle de jasmins le révérend Atkinson, courut à lui. Après la commotion qu'avait produite en son esprit le récit lamentable qu'il venait de faire il avait besoin de se créer une diversion.

Celse traversa rapidement le jardin, monta en trois bonds l'escalier qui conduisait à l'étage supérieur, s'élança dans sa chambre, sauta sur une chaise et, d'un geste de rage, arracha le crêpe qui voilait le crucifix:

—Dieu! Dieu! rugit-il.

Et il lut, d'une voix frémissante l'inscription gravée sur le marbre.

—Mon péché est toujours contre moi! cria-t-il. C'est la robe de Nessus qui me brûle. Je suis damné sans rémission! Comment oserais-je donc confesser mon crime au fils de ceux que j'ai assassinés!

Il agita violemment une sonnette: Angassamy, qui était aux aguets accourut.

—Angassamy, lui dit son maître, le rajah de Sambelpour est à quatre journées d'ici, sur la route de Ballary. Prends un cheval, crève-le, mais arrive au rajah, et dis-lui: Mon maître se re-

pend d'avoir dit non et m'envoie vous dire qu'il s'est trompé et qu'il dit: "oui!"

Après avoir prononcé ces fatales paroles, Ramsay s'affaissa sur lui-même et roula, évanoui, sur le parquet.

XV

RÊVES D'AVENIR.

Sir Frédéric Langley, étendu sur un grand fauteuil à bascule, se balançait mollement, et s'absorbait dans l'occupation négative de fumer un long cigare coringhi.

Le major arrivait de la chasse et attendait le témoin de ses exploits cynégétiques, sir Georges, qui dépeçait en ce moment l'habit d'écarlate sans lequel un noble anglais ne se permettrait pas de tirer un passereau.

Le jeune gentilhomme ne tarda pas à rejoindre son nouvel ami, et dès qu'il eut allumé un cigare et se fut assis dans un fauteuil voisin de celui du major, ils reprirent leur causerie:

—Etes-vous bien fatigué, sir Georges?

—Heu... Un peu plus que si j'avais forcé le renard dans mes bruyères du comté de Perth... Mais il faut avouer qu'une chasse à la panthère est un sport noble et plus divertissant.

—Oui, dites-moi, sir Georges, n'avez-vous rien remarqué d'extraordinaire à l'habitation, ces jours-ci?

—En vérité, non, sir Frédéric!

—Ah! Vous... Si mon défunt parent, le doyen de Mary-le-Bone, était ici, il me tirerait d'un joli embarras, murmura le major, en mordant sa moustache.

Et il reprit à voix haute:

—Cette fontaine est d'une forme délicieuse, n'est-ce pas?

—Du genre rocaille: on aimait cela du temps de Louis XV.

—Hem! Hem! Un climat agréable que l'Inde, sir Georges! Il est fâcheux que votre congé expire si tôt et que vous deviez nous quitter prochainement. Ah! quel plaisir j'éprouverais à rentrer dans mon petit manoir, vous savez?... Entre Balton et Salford... Je me marierais peut-être!

—Bah! dit Georges en riant, c'est une idée qui vous aurait dû pousser quelque trente ans plus tôt.

—Eh! Eh! Qui sait? Les plus jeunes ne sont pas toujours les préférés... Comment trouvez-vous ces cigares?

—Fort bons! s'écria Dowling, en jetant avec colère celui qu'il fumait.

Le vieux soldat rit sous cap. Il feignit de n'avoir pas vu le geste, de n'avoir pas compris l'accent dont le jeune homme avait accompagné sa laconique réponse.

—C'est Algee-Mirza qui me les a donnés, reprit-il d'un ton placide. Un garçon intelligent, cet Algee, un savant...

—Savant! interrompit Georges avec mépris. A d'autres, cher major!

—Je n'ai pas l'habitude de parler à la légère. Je vous dis que cette face jaune est celle d'un savant! Je l'ai vu rentrer ce matin avec un gros paquet d'herbages et de plantes. Il fait de la botanique, pour sûr.

—De quoi vous alioz vous occuper?

—N'est-ce pas Atkinson que je vois là bas avec votre cousin l'abbé? Hé! la brebis et le loup ont donc signé traité de paix?... Le parsis m'a laissé voir son paquet, poursuivit le major qui semblait mettre une insistance toute particulière à revenir sur le sujet que dédaignait son compagnon.

—Eh bien? Qu'est-ce qu'il y avait donc, dans son paquet? un serpent-croûte?

—Non, seulement, quelques tiges d'euphorbe. Diantre! voilà une plante que l'on ne cueille que pour la mettre dans un herbier... à moins que ce ne soit pour... Mais non, Algee, votre guide, est incapable...

—Major, vous niez d'abord!... Vous êtes fait pour les droites voies, et non pour les chemins tortueux. Finissez votre phrase, je vous prie. Vous disiez: A moins...

—Que ce ne soit, acheva le major, en

lançant coup sur coup de grosses bouffées de fumée, pour empoisonner son prochain!

Et il eut un léger accès de toux, tandis que Georges éclatait de rire. Marthe Ramsay apparut au bout de l'allée qui menait à la fontaine.

Les rayons du soleil, tamisés par le feuillage des flamboyants et des tamarins, moiraient de lumière sa robe de soie rose à demi-couverte par sa mante de dentelle blanche.

—Quelle châtelaine ce serait là pour mon pauvre manoir, dit le major en souriant. Elle est plus belle que la reine Mab, dans son carrosse en pétales de lis, conduits par des papillons bridés par des fils de la Vierge...

—Oh! sir Frédéric, les lauriers de lord Byron vous font-ils envie que vous marchiez sur ses brisées?

—Jaloux! Mais je veux fumer ce qui me reste du cadeau de l'honnête Algee et je me salue. Au revoir, sir Georges!

—Adieu, chevalier de l'exphorbe!

—Prenez garde de vous brûler les yeux, beau ténébreux, à l'aurole de soie rose qui resplendit, là-bas, sous les arbres!

Sur ces mots, prononcés avec une bonhomie railleuse, le major Langley s'esquiva, et Georges, arrêtant le mouvement de son fauteuil, mit pied à terre, et se dirigea, chapeau bas, vers Mlle Ramsay.

Elle lui rendit son salut d'un air cérémonieux, et se retourna pour faire signe à sa chambrière Poinama qui escortait mistress Atkinson à peu de distance en arrière, de hâter le pas.

Après un court échange de compliments, Georges offrit son bras à la jeune fille, qui l'accepta, l'épouse du révérend *clergyman* l'ayant rejoint, ainsi que la jeune Indienne.

Mais pour faire pièce à la respectable personne qui pérorait avec sa chambrière, au mépris des lois de l'étiquette dont elle se posait, d'ordinaire, en champion déterminé, la malicieuse enfant engagea la conversation en français langue peu familière à dame Dolly.

—Voici quelque temps déjà que je souhaitais avoir cet entretien avec vous, miss Marthe, dit Georges après les banalités auxquelles oblige l'usage.

—Vraiment! Je serais curieuse d'apprendre de quel grave sujet vous avez à traiter avec moi?

—Rien de grave assurément. Je voulais causer avec vous de beaucoup de choses futiles. Ainsi j'entends votre piano fort souvent, et vous ne manquez pas...

—De lui faire endurer un supplice?

—De jouer chaque soir les *Rigates* de Rossini, mélodie que je trouve adorable, et le *Roi des Aulnes* qui, pour n'être pas de la musique italienne, me plaît infiniment.

—Ah! je suis ravie! Nous sommes en musique de la même opinion. Je n'aime pas les Allemands; ils sont ou trop savants ou fort bêtes... musiquement parlant.

—C'est mon avis, Mademoiselle. Mais je suis sûr, que s'il s'agit de peinture, par exemple, vous n'êtes pas du même avis?

—A peu de chose près. L'art, c'est de rendre la nature d'une manière vraie, en l'idéalisant. Les peintres d'Allemagne, l'Ecole flamande, sont sensualistes.

—Je n'aurais pas exprimé mieux ma pensée, et pour peu que vous chérissiez nos poètes...

—Je donne la palme à l'Angleterre, monsieur, Shakespeare, le premier. Après lui Racine et Corneille, puis Schiller et Byron...

—C'est bien ceux-là que j'aurais nommés. Seulement, où placerez-vous Dante?

—Au-dessus des poètes, parmi les savants, de même que je n'ai pas nommé parmi les peintres, Fra Angelico de Fiésole, qui est un saint.

—Je m'émerveille de cette parité dans nos vues artistiques, mademoiselle, et j'ai fort grande envie de poursuivre cet examen, que vous serez libre, ensuite, de traiter de balinage.

P. T. LEGARE
 Agent pour toutes espèces d'Instruments d'Agriculture
 Rue St. Valier, St. Sauveur,
 QUEBEC.
 Québec, 11 mai 1880-3m

Bazar Annuel
 EN FAVEUR DE
 L'Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus

Qui se tiendra dans le mois d'Octobre prochain, à la Salle Jacques-Cartier, St. Roch, sous le patronage distingué de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec et de Messieurs les Membres du Clergé.

Les dames dont les noms suivent présideront au Bazar:

Table des Dames (Enfants de Marie) de St. Roch—Mlle. Adeline Gingras, Mme. Jos. Hardy.
 Table du Sacré-Cœur—Mmes. C. Vincelette, N. Germain.
 Table St. Jean-Baptiste—Mlle. Elizabeth Munn.
 Table St. Roch—Mmes. Frs. Blouin, J. Lachance.
 Table St. Patrice—Mme. Michael Myler, James Smith, W. J. Battie.
 Table Ste. Anne (Loterie)—Mmes. Basèbe Renaud, Joseph Lemieux.
 Table St. Joseph (Rafatchissements)—Mmes. Pierre E. Gingras, Ignace Drolet, T. Édore Tremblay, Jos. Samson.

Les personnes charitables ayant quelques articles à offrir sont respectueusement priées de les envoyer aux dames ci haut mentionnées.

J. P. SEXTON, PRÉ. Directeur.
 Québec, 21 avril 1880.

KAOKA! KAOKA!
 QU'EST-CE QUE LE KAOKA?

Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

Il remplace le The et le Cafe

Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.

C'est qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.

Le Kaoka est le légume du bié saccharin. Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicer.

PRIX: Paquet de 1 lb. 10 cents. Paquet de 1 lb et 2 onces, 20 cents.

EMIL POLIWK & CIE.,
 35, rue St. Sacrement, Montréal.

T. CONRAD LEE,
 108, Côte Montcalm, Québec.
 Agent pour Québec.
 29 janvier 1880.

Ligne de St. Romuald, New-Liverpool et Silvery Cove.

Le Vapeur JAMES laissera

Québec.....	11.30 a.m.	St. Romuald (New-Liverpool).....	12.00 a.m.
Sillery.....	3.00 p.m.	St. Romuald.....	8.15 a.m.
Québec.....	3.30 p.m.	N.-Liverpool.....	8.30 a.m.
Québec.....	5.30 p.m.	Sillery.....	8.40 a.m.
Sillery.....	6.00 p.m.	St. Romuald.....	1.15 p.m.
Les Samedis à 5.00 p.m.		N.-Liverpool.....	1.30 p.m.
au lieu de 5.30, pour la commodité des Journaliers de Bord.		Sillery.....	1.40 p.m.
		St. Romuald.....	4.00 p.m.
		Sillery.....	4.10 p.m.

Les Samedis le vapeur laissera New-Liverpool à 7 heures p.m., et Lundi laissera Québec à 5 heures a.m., pour la commodité des Journaliers de Bord.

JAMES GAHERTY, Capitaine.
 Québec, 9 juin 1880-2m

ANCIENNE MAISON HECTOR BOSSANGE & FILS.
Leopold Bossange, Successeur
 15, Rue Paul Lelong
 PARIS

Se charge de remplir aux meilleures conditions les commissions en

Librairie Française et Etrangère,
 Papeterie,
 Articles pour la Reliure et l'Impression,
 Articles de Paris.

Des séries de catalogues. Cartes d'échantillons. Prix courants seront envoyés gratis par la poste aux personnes qui en feront la demande.
 15 mars 1880.

REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais. Une guérison infaillible pour la faiblesse nerveuse, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des mauvaises habitudes. After Taking de la mémoire, lassitude des membres, douleur dans le dos, obscurcissements de la vue, décoloration prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre prospectus, que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est rendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port aux réception de la somme requise.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique, J. J. Veldon, 122, rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathie et J. Verrier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDICINE DE GRAY,
 Toronto, Ontario, Canada.
 17 mai 1880-1aq&h

Chemin de Fer Q. M. O. & O.
 CHANGEMENT D'HEURES.
 A PARTIR DE
Mercredi, 23 Juin

Les trains partiront comme suit:

MIXTE, MAILLE, EXPRESS.

Départ de Hoche-			
laga pour Hull...	1.00 a.m.	8.30 a.m.	5.15 p.m.
Arrivée à Hull...	10.30 a.m.	12.40 p.m.	9.25 p.m.
Départ de Hull			
pour Hoche-laga	1.00 a.m.	8.20 a.m.	5.05 p.m.
Arrivée à Hoche-			
laga.....	10.30 a.m.	12.30 p.m.	9.15 p.m.
		Passagers	
		de Nuit.	
Départ de Hoche-			
laga pour Québec	6.00 p.m.	10.00 p.m.	3.00 p.m.
Arrivée à Québec	8.00 p.m.	6.30 a.m.	9.25 p.m.
Départ de Québec			
pour Hoche-laga	5.30 p.m.	9.30 p.m.	10.10 a.m.
Arrivée à Hoche-			
laga.....	8.00 a.m.	6.30 a.m.	4.40 p.m.
Départ de Hoche-			
laga pour St. Jérôme.....	5.30 p.m.		
Arrivée à St. Jérôme.....	7.15 p.m.	Mixte.	
Départ de St. Jérôme			
pour Hoche-laga.....	9.00 a.m.		
Arrivée à Hoche-			
laga.....			

(Des convois spéciaux font le service entre Hull et Aylmer.)

Les trains laissent la station du Mile End 7 minutes plus tard.

De magnifiques Chars-Palais sont attachés à tous les convois de Passagers, et des Chars-Dor-toirs sont attachés aux convois de Nuit.

Les Trains qui vont à Ottawa ou qui en arrivent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.

Tous les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.

Bureau Général, 13, Carré de la Place d'Armes.
 Bureau pour la vente des Billets, 202, rue St. Jacques.

L. A. SENÉCAL,
 Surintendant Général.
 22 juin 1880.

Chemin de Fer Intercolonial.
 1880—SAISON D'ÉTÉ—1880

Le et après LUNDI, le 14 JUIN, les Trains marcheront tous les jours, les Dimanches exceptés, comme suit:—

Laisseront la Pointe-Lévis

	Temps du	Temps de
	Chemin.	Québec.

Express pour Halifax et St. Jean

Jean.....	7.30 A.M.	7.15 A.M.
Accommodation et Malle.	11.30 A.M.	11.15 A.M.
Prot.....	5.15 A.M.	5.00 A.M.

Arriveront à la Pointe-Lévis

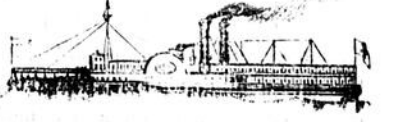
Express d'Halifax et de St. Jean

Jean.....	8.50 P.M.	9.35 P.M.
Accommodation et Malle.	6.00 P.M.	5.45 P.M.
Prot.....	5.15 A.M.	5.00 A.M.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean se rendront à leur destination le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et d'Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis, ira droit à St. Jean.

D. POTTINGER,
 Surintendant en Chef.
 Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B.,
 12 juin 1880.



Compagnie de Navigation du Richelieu et d'Ontario.

Ligne de la Malle royale entre Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Hamilton, et tous les ports intermédiaires.

Les magnifiques bateaux QUÉBEC et MONTRÉAL qui voyagent entre ces deux villes partent régulièrement comme suit:

Le QUÉBEC, Capt. Nelson, les mardis, jendis et samedis, et le MONTRÉAL, Capt. Burn, les lundis, mercredis et vendredis, à CINQ heures P. M., de Québec, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel.

Entre Montréal et Hamilton

Les bateaux Algeron, Passport, Corsican, Spartan, Corinthian; ou deux laissera le Bassin du Canal tous les jours excepté le Dimanche, à NEUF heures A. M., et de Lachine, à l'arrivée du train qui laisse la Station de Bonaventure à M.D.T.

Bureau des Billets, où on peut se procurer des cabines chez R. M. Stebbins, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent.
 Québec, 4 mai 1880.

ANNONCES NOUVELLES.

Cour de Circuit—E. C. Fiset.
Avis de Déménagement—E. J. Dubeau.
Substitutions—Pain-Killer de Perry Davis.
Avis spécial—Glover, Fry & Cie.
Grande vente—do
Habilllements pour Messieurs—do

QUEBEC,

SAMEDI, 10 JUILLET 1880.

POUR L'ANGLETERRE.

Sir John Macdonald, sir Charles Tupper et l'hon. M. J. H. Pope sont partis ce matin pour l'Angleterre. Hier après-midi, sir John est venu passer une heure à la Chambre où sa présence a excité ce mouvement d'attention et de sympathie que provoque naturellement l'apparition du chef au milieu de ses disciples. On a trouvé le premier ministre plus jeune et plus vigoureux que jamais, portant avec une gracieuse légèreté le poids des grands travaux. En ce moment, M. Gagnon avait la parole et soulevait un incident peu parlementaire. Cela pouvait donner une assez piètre idée du ton qui règne dans nos débats, car quoique le député de Kamouraska ne soit pas un orateur sans mérite, il ne s'est pas encore formé aux convenances parlementaires. Heureusement que la discussion a pris bientôt une autre tournure, et que MM. Chapleau, Irvine et Church ont eu tour à tour occasion de dire quelques mots.

Le but du voyage de sir John en Angleterre est connu : il va conclure les négociations ouvertes par sir Alexander Galt avec une compagnie anglaise pour la construction du Pacifique. Tandis que tant d'autres qui saluèrent au début cette grande entreprise avec confiance et enthousiasme, commencent à douter de sa réalisation et veulent s'arrêter, lui il persévère dans son hardi dessein, il poursuit son œuvre avec une résolution que rien ne décourage et qui va, d'après toutes les apparences, enfin le conduire au succès. C'est au moment même où le puissant discours de M. Blake avait achevé d'ébranler dans bien des esprits cette vision gigantesque, que la bonne fortune constante de sir John vient lui apporter les ressources nécessaires pour la réaliser. C'est à l'heure même où l'on croyait qu'elle allait s'évanouir, se dissiper dans les airs, qu'il la fait descendre de la nue et lui fait prendre corps.

On ne sait ce qu'il faut le plus admirer, d'une si rare fortune ou d'une si persévérante habileté qui surmonte tous les obstacles. Lors de son voyage à Londres l'été dernier, sir John avait obtenu, assure-t-on, les promesses les plus formelles de concours pour l'exécution de ce grand ouvrage de la part de Lord Beaconsfield. Les élections anglaises dont le résultat a été si inattendu, sont venues traverser son dessein, mais non le renverser. Il l'a repris. Les tendances bien connues de M. Gladstone lui laissent cependant peu d'espoir de succès. Il n'en touche pas moins à son but. Son étoile vraiment semble se jouer des nuages, et c'est justement au moment où ils la couvrent que, soudain, un rayon les perce et vient éclairer d'une lumière plus éblouissante l'heureux politique qu'elle guide.

Que l'on ait longtemps douté du Pacifique ou que l'on en doute aujourd'hui, il n'en faut pas moins souhaiter succès à cette nouvelle tentative qui, coïncidant avec la réouverture de nos relations avec la France, fortifierait les assises de la Confédération canadienne et lui imprimerait un élan inespéré.

L'HON. M. LANGEVIN.

On signe en ce moment une pétition adressée aux autorités impériales demandant qu'une distinction plus élevée soit conférée à l'hon. M. Langevin. Cette pétition est signée de nos compatriotes qui sentent qu'une sorte d'injustice a été faite l'année dernière à notre élément dans la distribution des titres honorifiques, injustice parfaitement excusable, du reste, car ce sont nos malheureuses divisions et l'état aigu de la question Letellier qui en ont été la cause.

L'Événement n'a jamais été tendre pour M. Langevin ; nous n'avons pas de peine à reconnaître que, dans l'entraînement des luttes violentes, il a été plus d'une fois injuste à l'égard d'un homme d'une capacité réelle et de bon aloi, et dont la vie simple, modeste et digne se recommande au respect. Sans donc effacer les opinions sincères qui ont pu nous séparer depuis 1872 du ministre des travaux publics, nous sommes heureux de l'occasion qui se présente de rendre témoignage au rang élevé, à l'influence qu'il a su conquérir parmi nous, et de nous joindre à ceux qui demandent au gouvernement impérial de reconnaître par une nouvelle marque de distinction des états de service que nul ne peut contester. Ce qu'on ne peut contester non plus, c'est qu'on doit à notre élément une compensation pour ce qui s'est passé l'année dernière et que cette réparation ne peut s'adresser qu'à celui de nos compatriotes que les circonstances actuelles placent le plus en vue.

INFORMATIONS.

Ainsi que le premier ministre l'a déclaré à la Chambre, le gouvernement provincial a reçu des ouvertures d'une compagnie pour la location du chemin de fer du Nord. L'offre est pour trente ans, au prix de \$300,000 par an pour les dix premières années, \$400,000 pour les dix années suivantes et \$500,000 pour les dix dernières années.

Le comité des comptes publics a siégé de nouveau hier et s'est ajourné à lundi. On a entendu la suite du témoignage de M. Prentice dont on n'entrevoit pas encore la fin. On a interrompu cette interminable déposition pour entendre celle de M. Ritchie, directeur de la banque d'Épargne, qui ne contient rien de saillant.

DEBATS PARLEMENTAIRES.

Séance du 10 juillet.

Hon. M. Mercier réclame contre le compte-rendu du *Chronicle* qui lui fait dire qu'il repoussait l'immigration par sentiment d'antipathie contre les éléments d'une autre origine que le nôtre.

M. Gagnon profite de la circonstance pour réclamer contre les articles de l'Événement. Il est rappelé à l'ordre par les membres de la droite et finit par se désister, en maintenant son droit et en prenant l'engagement de se reprendre à loisir.

Hon. M. Robertson propose alors que la Chambre se forme en comité général sur les résolutions suivantes concernant les licences.

- Résolu.**—Qu'en addition à un honoraire de une piastre, sur l'octroi de chaque licence, les droits compris dans le tarif suivant, seront payables par celui qui la demande, à l'inspecteur des licences, avant qu'aucune des différentes licences mentionnées dans la loi des licences de Québec de 1878, tel qu'amendé par la présente résolution, ne soit accordée :
1. Pour chaque licence d'auberge et pour y vendre des liqueurs enivrantes :
 - a. Dans la cité de Montréal, deux cents piastres, si le loyer ou la valeur annuelle du lieu pour lequel cette licence est demandée, est moindre de quatre cents piastres ; trois cents piastres, si ce loyer ou la valeur annuelle est de quatre cents piastres et de huit cents piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de huit cents piastres ou plus ;
 - b. Dans la cité de Québec, cent cinquante piastres si le loyer ou la valeur annuelle est moindre de quatre cents piastres ; et deux cents cinquante piastres, si le loyer ou la valeur annuelle est de quatre cents piastres ou plus ;
 - c. Dans toute autre cité, cent piastres ;
 - d. Dans toute ville incorporée, quatre-vingt-cinq piastres ;
 - e. Dans tout village régi par l'autorité du code municipal, soixante et quinze piastres ;
 - f. Dans toute section de territoire organisée hors de toute cité, ville ou village, cinquante cinq piastres ;
 - g. Dans tout territoire non organisé trente-cinq piastres.

2. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs enivrants dans un club :
 - a. Dans la cité de Montréal, quatre-vingt piastres ;
 - b. Dans la cité de Québec, cinquante piastres ;
 - c. Dans toute autre partie de la province, quarante piastres.
3. Pour chaque licence pour vendre des liqueurs enivrants, dans un restaurant ou buffet de chemin de fer :
 - a. Dans la cité de Montréal, deux cents piastres, si la valeur annuelle ou le loyer du lieu pour lequel cette licence est demandée, est moindre de quatre cents piastres ; trois cents piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de quatre cents piastres ou plus ;
 - b. Dans la cité de Québec, cent cinquante piastres, si la valeur annuelle ou le loyer est moindre de quatre cents piastres ; et deux cent cinquante piastres si la valeur annuelle ou le loyer est de quatre cents piastres ou plus ;
 - c. Dans toute autre cité, quatre-vingt-dix piastres ;
 - d. Dans toute ville incorporée, soixante et dix piastres ;
 - e. Dans toute autre partie de territoire organisé, cinquante-cinq piastres.
4. Sur chaque licence de buvette de bateau à vapeur, pour y vendre des liqueurs enivrants, cent cinquante piastres.
5. Sur chaque licence pour la vente de liqueurs enivrants dans une taverne aux mines d'or, telle somme que le lieutenant-gouverneur en conseil pourra fixer, pourvu que dans aucun cas, cette somme ne soit pas moindre de cinquante piastres.
6. Sur chaque licence de magasin de liqueurs en détail :
 - a. Dans chacune des cités de Montréal et de Québec, cinquante par cent de la valeur annuelle ou du loyer du magasin, pour lequel la licence est demandée ; pourvu que dans aucun cas les droits sur la licence, ne soient pas moins de cent piastres, ou n'excèdent pas deux cents piastres ;
 - b. Dans toute autre cité, quatre-vingt piastres ;
 - c. Dans toute ville incorporée, soixante et dix piastres ;
 - d. Dans toute autre partie de territoire organisé, soixante piastres ;
 - e. Dans chaque ville incorporée, soixante piastres ;
 - f. Dans toute autre partie de territoire organisé, cinquante piastres ;
 - g. Dans tout territoire non organisé, vingt-cinq piastres.
7. Sur chaque licence de liqueurs en gros :
 - a. Dans chacune des cités de Québec et de Montréal, cinquante par cent de la valeur annuelle ou du loyer du magasin pour lequel la licence est demandée, pourvu que dans aucun cas, les droits sur la licence, ne soient pas moins de cent piastres, ou n'excèdent pas deux cents piastres ;
 - b. Dans toute autre cité, quatre-vingt piastres ;
 - c. Dans toute ville incorporée, soixante et dix piastres ;
 - d. Dans toute autre partie de territoire organisé, soixante piastres ;
 - e. Sur chaque licence pour la vente de liqueurs fermentés, embouteillés par le propriétaire de telle licence :
 - a. Dans les cités de Montréal et de Québec, cinquante piastres ;
 - b. Dans toute autre partie de la province, quarante piastres.
 9. Sur toute licence pour vendre des liqueurs pour des fins médicales ou pour l'usage du culte divin, dans les municipalités dans lesquelles un règlement prohibitif est en force :
 - a. Dans chaque cité, cinquante piastres ;
 - b. Dans toute ville incorporée, vingt-cinq piastres ;
 - c. Dans tout village, dix piastres ;
 - d. Dans toute partie de territoire organisé, hors d'une cité, ville ou village, cinq piastres.
 10. Sur chaque licence pour tenir un hôtel de tempérance, pour recevoir les voyageurs et autres personnes, et pour y vendre des liqueurs de tempérance seulement, neuf piastres.
 11. Pour chaque licence d'ententeur :
 - a. Dans les cités de Montréal et de Québec, quatre-vingt-cinq piastres ;
 - b. Dans toutes autres cités ou villes, soixante piastres ;
 - c. Dans toute autre partie de la province, vingt-cinq piastres.
 12. Pour chaque licence séparée, prise par un ententeur pour employer un assistant, agent, serviteur, ou associé, comme crieur :
 - a. Dans chacune des cités de Québec et de Montréal, trente-cinq piastres ;
 - b. Dans toutes autres cités et villes, vingt-cinq piastres ;
 - c. Dans toute autre partie de la province, quinze piastres.
 13. Pour chaque licence de prêteur sur gages, cent vingt-cinq piastres.
 14. Pour chaque licence de colporteur ou de porte-cassette, pour un district judiciaire seulement, vingt piastres, et pour tout district judiciaire additionnel, dix piastres.
 15. Pour chaque licence de passage d'eau (traverse), la somme est fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, sous les dispositions des articles 58 et 163, de la loi des licences de Québec de 1878.
 16. Pour licence pour des tables de billards, autres que celles qui se trouvent dans un club :
 - a. Dans les cités et villes incorporées :
 1. Pour chaque table de billard, lorsque pas plus de deux tables sont tenues par la même personne et dans le même bâtiment, soixante piastres ;
 2. Lorsqu'il y en a plus de deux, pour une troisième et quatrième table, quarante piastres chacune ;
 3. Pour une cinquième et une sixième table, vingt piastres chacune ;
 4. Et pour chaque table au-delà de six, dix piastres ;
 - b. Et dans toute autre section de territoire organisé, vingt piastres pour chaque table.
 17. Pour chaque licence pour une table de billard dans un club :
 - a. Dans la cité de Montréal, vingt-cinq piastres ;
 - b. Dans la cité de Québec, vingt piastres ;
 - c. Dans toute autre partie de la province, dix piastres.
 18. Pour chaque table de bagatelle, de trou-madame ou de mis-lespi, dans toute section de territoire organisé, quinze piastres.
 19. Pour chaque licence pour tenir une poudrière ou pour s'en servir, cinquante piastres.
 20. Pour chaque licence pour vendre de la poudre, ou en garder en vente :
 - a. Dans les cités de Québec et de Montréal :
 1. En gros et en détail, vingt piastres ;
 2. En détail seulement, huit piastres ;
 - b. Dans toute autre cité :
 1. En gros et en détail, dix piastres ;
 2. En détail seulement, cinq piastres ;
 - c. Dans toute ville incorporée :
 1. En gros et en détail, cinq piastres ;
 2. En détail seulement, deux piastres et cinquante centimes ;
 - d. Dans toute autre partie de la province :
 1. En gros et en détail, deux piastres et cinquante centimes ;

2. En détail seulement, une piastre.

21. Pour chaque licence pour ouvrir ou exhiber un cirque ou une représentation équestre, une ménagerie ou une caravane d'animaux sauvages :
a. Dans les cités de Québec et de Montréal, et dans un rayon de trois milles de chacune de ces cités, cent piastres par chaque jour de représentation ou exhibition ; et pour chaque exhibition adjointe (*side show*), vingt piastres pour chaque jour.
b. Dans les autres parties de la province, cinquante piastres par chaque jour ; et chaque exhibition adjointe (*side show*), dix piastres pour chaque jour.

Ces résolutions, qui constituent une refonte de la loi existante, sont adoptées avec de légers amendements. Le bill basé sur ses résolutions est présenté et sera discuté mardi.

Hon. M. Robertson propose ensuite les résolutions que nous avons publiées hier sur le fonds d'emprunt municipal.

Hon. M. Langelier dit qu'il n'est pas prêt à les discuter et demande le renvoi de la discussion à un autre jour.

Hon. M. Chapleau donne des explications sur les résolutions et dit que le gouvernement est prêt à prendre en bonne part toutes les recommandations qu'on voudra bien lui faire pour atteindre le but que tout le monde doit avoir en vue : le remboursement à conditions faciles pour elles de l'emprunt fait aux municipalités.

Le débat est ajourné et la Chambre s'ajourne.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 9.—Une dépêche de Rome mande que tous les évêques belges ont adressé au Vatican des lettres déclarant que la rupture des relations diplomatiques avec la Belgique leur permet d'agir plus librement et d'une manière plus efficace.

Un correspondant de Paris, parlant de la mise en vigueur des décrets contre les jésuites, dit que le Vatican voit clairement que les protestations publiques ou les menaces de rupture entre la France et le Saint-Siège, ne pourront que pousser le gouvernement à agir avec plus de précipitation.

Paris, 9.—Les journaux semi-officiels contredisent la rumeur que les décrets vont être appliqués à la fin de cette semaine, aux Français, aux Capucins, aux Eudes et aux Oblats.

Le préfet du département du Gard a suspendu le maire de Nîmes et quatre de ses adjoints pour avoir refusé de donner les ordres nécessaires pour la célébration en cette ville de la fête du 14 juillet.

Le Conseil municipal de Paris a adopté hier une résolution aux fins de ne faire exécuter à l'avenir les travaux artistiques pour la ville, que par des peintres et des sculpteurs qu'on ne pourra soupçonner de cléricalisme.

Dans un procès intenté par les jésuites contre le préfet de police Andrieux, le président du tribunal de la Seine a déclaré que la Cour était compétente à juger la cause, en autant qu'elle se rapportait à la propriété de l'établissement de la rue de Sèvres et non à la question relative à la chapelle de Strasbourg.

Le comité du Sénat a adopté un amendement proposé au bill de l'amnistie, par le général Pélissier, et excluant les incendiaires et les assassins qui ont été condamnés après un procès régulier. M. Jules Simon, s'adressant au comité après l'adoption de cet amendement, a dit qu'il serait toujours d'opinion que l'amnistie imposée à un peuple par l'influence d'hommes qui eux-mêmes avaient été convaincus des mêmes crimes, constituait un danger pour la morale publique. Les promoteurs de l'amnistie, a-t-il ajouté, ont commis une erreur grave et ont occasionné un malaise général dans le pays. Néanmoins, par amour de la conciliation et pour la sécurité du pays, nous avons adopté le texte d'un bill passé à la Chambre des députés, en y ajoutant simplement que l'amnistie ne s'étendrait pas aux incendiaires et aux assassins qui avaient été condamnés légalement.

M. Cazot, ministre de la justice, tout en approuvant le principe de l'amendement proposé par le général Pélissier, a dit qu'il était pratiquement impossible de mettre une telle mesure à exécution. Il a rappelé que les plus coupables d'entre les communards étaient ceux qui avaient été condamnés par contumace et qui par conséquent ne s'étaient pas défendus, et qu'il serait injuste de leur pardonner. Depuis cette époque, d'autres ont été exclus des bénéfices du pardon. Si le Sénat votait l'amnistie avec des restrictions, l'agitation continuerait.

La seconde partie du bill telle que proposée par le comité a été adoptée par 141 voix contre 123.

Le Sénat a alors adopté l'amende-

ment de M. Senard proposant que l'exception faite dans le bill à l'égard des assassins et des incendiaires, ne s'applique pas aux convicts, dont les sentences ont été commuées.

Le bill tel qu'amendé a finalement été adopté par 176 voix contre 98.

A TRAVERS LA VILLE.

CONSEIL-DE-VILLE.—La séance du Conseil hier soir n'a pas été très émue. On s'est pour ainsi dire borné à adopter une résolution pour que la Compagnie du gaz soit informée qu'elle devra discontinuer, à la fin du présent terme, d'éclairer les rues de la cité ; et une autre résolution pour consulter l'aviseur légal de la Corporation sur des comptes de fournitures, etc., qui auraient été achetées d'une manière irrégulière.

LE NAPOLÉON III.—Le steamer du gouvernement, le *Napoléon III*, est parti aujourd'hui à une heure, pour approvisionner et faire l'inspection des phares.

LA BATTERIE A.—Pour la première fois depuis son arrivée à Québec, la Batterie A a paradé en public hier matin. Elle a fait l'exercice du canon sur l'Esplanade.

TOURISTES.—Un grand nombre de touristes ont visité notre ville hier. L'hôtel St. Louis et le restaurant du Chien d'Or en ont reçu la majeure partie. Un seul parti d'excursionnistes de Détroit comptait 150 personnes.

MORT ACCIDENTELLE.—Un batelier de Châteauguay-Richer, du nom de Déry, s'est fait tuer jeudi par la manivelle d'un treuil auquel il travaillait.

INCENDIE A BERGVERVILLE.—Hier l'après-midi, vers trois heures, sous le prétexte que les copeaux et les immondices de toutes sortes renfermés dans sa cour, lui donnaient des nausées, Mme. Vve Bee, de Bergerville, a placé le tout dans son hangar et y a mis le feu. Naturellement, le hangar n'a pas tardé à ressentir les effets de la chaleur, et puis des flammes. En un instant, ce n'était plus qu'un brasier qui malheureusement a communiqué l'incendie à deux propriétés, de l'imprudente veuve, l'une en pierre et l'autre en bois qui ont été consumées de fond en comble. Mme. Bee n'avait pas un sou d'assurance sur ses maisons.

CONCERT A L'ILE.—Nos lecteurs ont vu par l'annonce qu'il y a eu cette semaine, à Ste. Pétronille, Ile d'Orléans, un bazar en faveur de l'église de cette paroisse. La close de ce bazar aura lieu lundi soir, par un magnifique concert auquel prendront part les musiciens, dames et messieurs, les plus en renom à Québec. Le programme est très-bien composé et il est à souhaiter, pour l'objet d'abord, pour la musique ensuite, qu'il y ait foule. Afin de donner toutes les facilités possibles à la population de Québec, d'assister à cette charmante soirée, M. le curé de la paroisse a pris des arrangements avec le propriétaire du *Maid of Orleans*, afin que ce vapeur fasse un voyage lundi soir à 7 heures. Le retour aura lieu à 10 20 heures.

BELLE PÊCHE.—MM. James C. Malone et George Rinfret, u Cap Santé, dans une excursion de deux jours sur la Rivière Ste. Anne, à 25 milles de la paroisse de St. Raymond, ont pris quarante-deux douzaines de truites, et sur cette quantité vingt-huit variant de trois à quatre livres et demie chaque. C'est la meilleure pêche qui ait jamais été faite dans cette place, en un si court espace de temps.

NAVIRE NEUF.—On a mis à l'eau jeudi, des chantiers de M. Charland, à Lévis, un magnifique navire qui a été baptisé du nom de *Londrédale*.

SAUMON.—C'est la première fois depuis vingt ans que le saumon a fait son apparition aussi tard, dans le Saguenay. L'an dernier, on n'en avait pris à Tadoussac au-delà de cinq cents, à venir au 25 juin, tandis qu'à la même date cette année, on n'en avait pris que vingt. On pense que la glace est la cause de cette énorme différence. Il est à espérer néanmoins qu'il affluera dans quelque temps.

NOUVELLE PUBLICATION.—L'éditeur de musique, M. A. Lavigne, a eu l'obligeance de nous adresser copie d'une nouvelle publication intitulée "*La Perladora*." Cette nouvelle composition est due à la plume avantageusement connue de l'organiste de N.-D. de Lévis, M. George McNeil, et elle est dédiée à notre ami, M. le docteur Poutier. Autant qu'il nous est possible de nous en rendre compte à la simple lecture, cette mazurka est soigneusement écrite, à rythme bien marqué, et se distingue par une allure tout à la fois

vive et élégante; elle n'est pas difficile d'exécution pour nos bons pianistes qui charmeront plus d'un auditeur avec cette nouvelle production. Nos remerciements à l'éditeur, M. A. Lavigne.

DÉMÉNAGEMENT.—Nous attirons l'attention sur l'annonce de M. J. E. Dubéau qui a transporté son établissement au No. 35, rue St. Pierre, Basse-Ville.

FAITS DIVERS.

EXPÉDITION INTERROMPUE.—Le steamer de l'expédition polaire *Galnare*, parti de Washington depuis quinze jours, a été remorqué mercredi matin dans le port de St. Jean de Terre-Neuve. Peu de jours après son départ, on s'aperçut que sa chaudière était défectueuse et peu à peu on dut suppléer à la vapeur au moyen des voiles. Les fournaises firent défaut à leur tour et la prudence exigea qu'on éteignît les feux. On espère pouvoir continuer l'expédition dans une quinzaine, attendu que les réparations peuvent se faire facilement à St. Jean.

LE TUNNEL DE L'HUDSON.—Le tunnel sous la rivière de l'Hudson, qui doit relier New-York et Jersey City, est poussé activement du côté de cette dernière ville, et des ouvriers doivent se mettre prochainement à l'ouvrage du côté de New-York. Le fond du lit de la rivière consiste presque exclusivement en une boue tenace. Au dire de M. Haskin, président de la Compagnie, les difficultés sont moins grandes qu'on ne s'y attendait, et le capital de 10 millions de livres sera sans doute amplement suffisant pour mener l'entreprise à bonne fin. Les ouvriers sont approvisionnés d'air au moyen de machines d'un système nouveau, breveté, par M. Haskin, et dont on a obtenu jusqu'à présent les meilleurs résultats. La longueur totale du tunnel sera de 12,000 pieds, dont un mille sous la rivière. L'entrée du côté de Jersey City est dans la Quinzième rue. Le terminus à New-York sera près de Morton street. A partir de ce point seront les travaux d'approche, deviant légèrement vers le sud, sur une distance d'environ 3,000. L'endroit exact de l'entrée n'est pas encore fixé. Quand le tunnel sera complété, les voyageurs arrivant à Jersey City seront transportés de là à New-York en 6 minutes, sans changement de wagons.

Les trains de marchandises ne traverseront le tunnel que la nuit, et les premières heures du matin seront réservées pour les trains venant approvisionner le marché de New-York.

DIVERS.—La Compagnie de wagons Pulman a intenté une action en dommages pour \$100,000 contre la Compagnie Wagner, de New-York, pour avoir contrefait un brevet d'invention. —Le *Herald*, de Montréal, annonce que la manufacture Hudon a commandé en Angleterre un nouvel engin à vapeur de la force de 500 chevaux, preuve que la force motrice actuellement employée par cette compagnie n'est plus suffisante pour répondre aux demandes toujours croissantes des produits qu'elle fabrique. De plus deux cents métiers doivent être ajoutés à la manufacture de Cornwall, ce qui exigera l'emploi d'un plus grand nombre d'ouvriers. Le *Herald* annonce en outre l'arrivée du premier navire espagnol qui ait visité notre port depuis plusieurs années. Ce navire apporte une cargaison de sucre destiné à la raffinerie dite *Canada Sugar Refining Company*. Ce navire doit prendre en retour un chargement de produits canadiens pour les marchés espagnols.

—On parle, dit le *Journal de Rome*, d'un crime inouï qui aurait été commis aux environs de Naples. Le bruit s'était répandu que le bois de San-Chrisco, près de Scurocola, district d'Avizzano, recelait un trésor. Sur les conseils d'une sorcière (naga) on immola un enfant, ses chairs furent mises en morceaux, et de ces débris humains on confectionna des chandelles qui devaient infailliblement guider les porteurs de ce lugubre luminaire vers la cachette. Un nommé Anconi Michele, qui s'affublait du faux nom de Piaucone, a été mis sous les verroux, à Naples. On poursuit l'instruction de cette sinistre affaire.

—Tout le monde connaît l'ouvrage charmant de Jules Verne *Le Tour du Monde en 80 jours*. Cette fiction est devenue aujourd'hui une réalité et la réalité a même dépassé la fiction. M. Ismay, le chef de la maison d'Ismay, Imrie et Cie., de Liverpool, agent de la White Star Line, est arrivé il y a quelques jours à New York venant de San Francisco. Il a pu repartir immédiatement sur un de ses steamers et après une traversée de 6 jours est rentré chez (Suite à la quatrième page.)

LE PAIN-KILLER.

En consultant nos colonnes d'annonces on remarquera que notre vieil ami le PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS a revêtu un costume plus dispendieux que celui qu'il portait depuis longtemps. Cette magnifique annonce est bien de nature à attirer les regards et à convaincre les esprits. Nous ne connaissons pas de meilleur preuve de l'excellence d'un objet que le témoignage écrit de tant de citoyens bien connus, surtout le témoignage d'hommes qui parlent d'après une longue expérience comme ceux-ci parlent en faveur du PAIN-KILLER. MM. Perry Davis et ses fils nous apprennent qu'ils sont obligés de renouveler leurs annonces, non parce que le PAIN-KILLER perd de sa popularité, mais pour mettre le public en garde contre les vilaines imitations et les autres mélanges sans valeur déjà nombreux et dont le nombre augmente toujours, qui se débitent sur notre marché. Plusieurs de ces drogues n'ont aucune valeur et ne se vendent qu'en s'appuyant sur la réputation du véritable PAIN-KILLER.

Depuis quelques années, c'est devenu la coutume chez un certain nombre de commerçants canadiens de vendre de tout, pourvu que ça soit à bon marché, surtout en fait de remèdes: et bientôt ils ont un stock considérable de ces imitations qu'ils vendent au naïfs au lieu de l'article véritable. Les commerçants honnêtes devraient mieux comprendre leur position, et bien se garder de recommander à un de leurs semblables, en l'engageant à l'acheter, un remède dont ils ne connaissent rien si ce n'est qu'il donne un bon profit. Cette insouciance peut être une cause de pertes de vie, et personne n'a le droit de traiter ainsi à la légère une question aussi importante. Le PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS est connu du public depuis tant d'années et a tellement mérité les faveurs du public que nous n'hésitons pas à dire que c'est le meilleur remède contre nos maux et une petite indisposition, et nous le recommandons cordialement. 10 juillet, 1880—1sq&h

FAUX AGENTS ET FAUX PIANOS.

Depuis quelque temps, la réputation des Pianos Weber, de New-York, a souffert des tentatives faites par des agents sans scrupules, particulièrement de la province, de Québec, pour faire mousser dans le public, et sous le nom de Weber, des Pianos de qualité inférieure. Ces instruments sont pour la plupart fabriqués dans la province d'Ontario où il y en a deux manufactures. Ils sont vendus aux marchands de \$130 à \$150, et les agents ici les annoncent pour \$175 à \$200 au détail, réalisant même à ces prix de larges bénéfices: mais dans les campagnes, où la supercherie est plus facile à exercer, on en obtient le double. Au lieu de se servir de leurs propres noms et de vendre au commerce, le but de ces fabricants paraît être d'adopter le nom de Weber et d'employer pour la vente de leurs Pianos des agents d'orgues et de machines à coudre qui parcourent le pays en tout sens et vendent leurs instruments aux cultivateurs et aux marchands de la campagne en les donnant pour les véritables Pianos Weber.

Beaucoup de ces Pianos de fausse marque ne sont qu'en imitation de bois de rose. Connaissant la grande réputation et la richesse du véritable Piano Weber, ces astucieux agents obtiennent souvent au-dessus du clavier de leurs instruments l'endroit de la fabrication, et en se présentant ensuite comme agents des Weber, trompent l'acheteur et le poussent à payer quelquefois jusqu'à \$400 pour un piano qui ne coûte pas plus que \$130 à \$150. Quelques-uns de ces agents mettent en circulation des cartes et des circulaires sur lesquelles ils se représentent comme agents de Weber de la manière la plus rusée pour duper les ignorants. S'ils rencontrent un acheteur protectionniste, ils plaident pour la protection et disent que les Weber d'Ontario sont infiniment meilleurs que ceux de New-York, ou bien que Weber a des intérêts dans la maison de Kingston et qu'il y fabrique ses Pianos pour le marché canadien, s'épargnant ainsi des droits énormes, etc. Par tous ces moyens, ils font de l'acheteur leur victime. Ce commerce, particulièrement dans les townships de l'est, a été très profitable et le nombre de ces charlatans paraît augmenter. On nous a passé la circulaire suivante:

"Grand concert au bénéfice de l'église St. George, à Clarenceville, vendredi soir, 18 juin 1880. Les artistes suivants y prendront part: Suivent leurs noms que nous omettons.

Au bas de la circulaire, on lit: "M. McIntosh, agent pour les Weber de New-York, fournira un piano pour la circonstance."

On ne mentionnait pas quel piano fournirait M. McIntosh, mais on faisait supposer que ce serait un Weber. En voilà assez pour faire voir la fraude, attendu que M. McIntosh n'est pas un agent des Weber de New-York, mais qu'il est l'un de ceux qui font dans les campagnes le commerce d'un Weber qu'ils disent être le véritable, mais qui est sans valeur aucune.

Nous mettons le public en garde contre un procédé aussi honteux. Si vous voulez un bon Piano en véritable bois de rose, à bon marché et garanti sous tous les rapports, nous pouvons vous en procurer un pour \$225 à \$250: ou bien si vous voulez le véritable Piano Weber, qui est sans contredit le plus beau Piano de l'univers, vous pouvez l'acheter de nous ou de nos agents, mais de personne autre. Nous dirons en même temps que le Piano le meilleur marché sur le catalogue des Weber coûte à peu près autant que trois de ces faux Weber d'Ontario, qui servent depuis trop longtemps à faire des dupes.

Compagnie de Piano de New-York. Agents généraux de gros et de détail. 225 et 228, rue St. Jacques. Montréal, 10 juillet 1880.

FLEUR D'AOUT DE GREEN.

Elles sont bonnes pour les personnes qui souffrent de la dyspepsie et de la maladie du foie, ou d'une affection quelconque des organes digestifs telle que acidité de l'estomac, maux de tête, constipation, palpitation et anxiété du cœur, douleurs dans le creux de l'estomac, teint jaune,

maux de la langue et goût désagréable se produisant après avoir mangé, lassitude de l'esprit, etc. En remettant de jour en jour l'achat d'un article qu'elles savent avoir guéri leurs parents et leurs amis, elles en viennent à n'y avoir plus de confiance lorsqu'il est trop tard. Si vous allez chez votre pharmacien et que vous achetiez un flacon de FLEURS D'AOUT DE GREEN, vous êtes sûr de guérir. Flacon d'échantillon pour 10 cents, pour juger de leur efficacité. Prix du flacon, 75 cents. Faites-en l'essai: deux doses amèneront un soulagement dans n'importe quel cas.

AUX DAMES.

MM. BRUNET & LAURENT, Enseigne de la Feuille d'Erable, vendront pendant le mois de Juillet toute la balance de leur importation du printemps à réduction considérable.

Un escompte spécial sera accordé sur les Chapeaux, Parasols et tous les objets de fantaisie. Aussi venant d'être reçues une caisse France de Soie Noire et une caisse de Satin Noir et de Couleur.

La vraie raison pourquoi BERNARD & AL-LAIRE, No. 6, rue de la Fabrique, vendent leurs Moulins à Coudre à moitié prix est qu'ils achètent toujours par grande quantité et pour argent comptant seulement. Allez et voyez par vous-même.

MÈRES! MÈRES!! MÈRES!!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille. Exiger la véritable qui donne le *fac-simile* de CURTIS & PERKINS sur l'enveloppe extérieure. En vente chez tous les pharmaciens. 25 cents la bouteille. Se méfier des contrefaçons.

LA PANACEE DOMESTIQUE DE BROWN

Est le tue-douleur le plus efficace du monde. Elle vivifiera infailliblement le sang, qu'elle soit employée à l'usage interne ou à l'usage externe, et soulagera plus sûrement tout mal chronique ou aigu que tout autre tue-douleur. Elle a deux fois autant de force qu'aucune autre préparation semblable. Elle guérit la douleur au côté, au dos ou aux intestins, le mal de gorge, les rhumatismes, les maux, et c'est le grand tue-douleur. LA PANACEE DOMESTIQUE DE BROWN devrait être dans chaque famille. Une petite cuillerée de la dans chaque verre d'eau chaude sucrée si l'on veut, prise au moment de se coucher, fera disparaître un rhume. 25 cents la bouteille.

LES MALADIES

Des enfants, attribuées à d'autres causes, sont souvent occasionnées par les vers. Les PASTILLES VERMIFUGES DE BROWN ou pastilles contre les vers, tout en tuant les vers, ne peuvent faire aucun mal à l'enfant le plus délicat. Cette très-précieuse combinaison a été employée avec succès par les médecins et reconnue absolument infaillible contre les vers et inoffensive pour les enfants. 25 cents la boîte.

"TEABERRY," article merveilleux pour le blanchissage des dents, en même temps que rafraichissant pour les gencives. Cet article ne demande qu'à plaire, et il est certain d'obtenir ce but, si seulement l'on veut en faire l'essai. C'est le dentifrice à la mode du jour.

Québec, 10 juillet 1880.

Montant perçu aux D'unes, pour la semaine finissant le 9 du courant, dans le port de Québec, 2,062 27.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 he., 10 juillet 1880. Premier s. cotes Echague Sterling 3 jours 4.87 1/2; sixante jours 4.85; Greenbacks.

DÉCÈS.

Ce matin, à l'âge de 8 mois, Adeline-Blanche-Alice, enfant du Dr. Edmond Gauvreau. Ses funérailles auront lieu demain, dimanche, à 4 heures.

Vendredi, à l'âge de 1 mois, Marie-Philomène-Alice, enfant de M. Joseph S. vard, marchand. Les funérailles auront lieu demain, à 3.30 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Roch, le 9 du courant, à l'âge de huit semaines, Marie-Joseph-Raoul-Herménégilde, enfant de M. A. A. Dechége, chapelier et marchand de cette ville. Ses funérailles auront lieu dimanche, à 4 heures p. m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

A St. Sauveur de Québec, le 9 juillet, Marie-Joseph-Olivier, enfant de M. Olivier Plamondon, employé au Bureau de Poste de Québec, à l'âge de 10 mois. Ses funérailles auront lieu dimanche, le 11 du courant. Le convoi partira de la demeure de son père, rue Massue, No. 55, à 3 heures précises. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Annonces Nouvelles.

Avis de Déménagement

M. E. J. DUBEAU informe ses pratiques et le public en général que par suite de l'incendie qui a détruit son établissement le 3 de ce mois, il a transporté son bureau et son magasin au NUMÉRO 35, RUE ST. PIERRE, porte voisine de Messieurs Giroux & Giroux, Pharmaciens, (au bas de l'Hôtel Blanchard). M. DUBEAU prend l'occasion de cette annonce pour remercier ses pratiques de l'encouragement libéral reçu jusqu'à ce jour et invite en général MM. les Marchands de la ville et de la campagne, à lui faire une visite à sa nouvelle place d'affaires. Québec, 10 juillet 1880—3f

PERDU.

Depuis la rue du Pont au faubourg St. Jean UN DRAP CARTEAU. La personne qui le remettra à M. JOS. BERTHIAUME, No. 89, rue St. Marc, sera récompensé d'un salaire infiniment. Québec, 9 juillet 1880—2fp

Annonces Nouvelles.



SUBSTITUTIONS.

Nous mettons le public en garde contre une coutume qui devient très-commune depuis longtemps déjà parmi un certain nombre de marchands de drogues, et que voici: Lorsque vous leur demandez une bouteille de PAIN-KILLER, ils s'aperçoivent tout-à-coup qu'ils ont tout vendu, mais en revanche, ils ont une autre médecine qui est tout aussi bonne, sinon meilleure, qu'ils vous vendront pour le même prix. Leur but perçé. Ces médecines que l'on substitue au PAIN-KILLER et sur la réputation duquel on s'appuie pour les vendre, ne contiennent que les drogues les plus communes et sont achetées par les détailliers pour la moitié du prix du véritable PAIN-KILLER, ce qui leur permet de réaliser quelques centimes de plus par bouteille qu'ils ne pourraient le faire sur la médecine authentique.

Defiez-vous des Substitutions.

10 juillet 1880—12m 1fsq&h

CANADA. Cour de Circuit pour le Province de Québec. District de Québec. SIEGEANT A QUEBEC.

Le vingt-unième jour de novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Présent:

L'HON. L. B. CARON, J. C. S.

No. 4,862

LES CURÉ ET MARGUILLERS DE L'ÉGLISE ET FABRIQUE DE LA PAROISSE DE ST. AGATHE, dans le District de Québec, Demandeurs,

NAZAIRE MERCIER, de la paroisse de Ste. Agathe, dans le District de Québec, cultivateur, Défendeur.

La Cour ayant entendu la demanderesse en cette cause, et vu qu'il appert par le rapport d'Adolphe Côté, huissier exploitant que le défendeur n'a pu être trouvé en la paroisse de Ste. Agathe, où il avait son domicile, et qu'il est absent de la province de Québec, il est ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans le journal appelé *l'Événement*, et deux fois en langue anglaise dans le journal appelé *le Daily Telegraph*, tous deux publiés à Québec, il soit notifié de comparaître devant cette cour et de répondre à la présente action, et ce, dans deux mois à compter de la date de la dernière publication du dit avis, et faute par lui de ce faire dans le dit délai, et icelui passé, il sera permis à la demanderesse de procéder comme dans une cause par défaut.

Québec, 5 juillet 1880.

Vraie copie.

E. C. FISET, Dcp. G. C. C.

VIDAL & DIONNE, Procureurs des Demandeurs. 10 juillet 1880—2f

DEMANDE.

On demande UN JEUNE HOMME pour servir au Restaurant *Royal Exchange*. Il devra être muni de bonnes recommandations.

J. T. LEVALLEE, Propriétaire, 55, rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 9 juillet 1880.

Cie. d'Assurance de Québec CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné qu'un DIVIDENDE de

CINQ PAR CENT

pour les derniers six mois, sur le fonds-capital payé de la Compagnie, a été déclaré payable au Bureau de la Compagnie.

JEUDI, le 15 Courant.

Le Livre de Transfert sera clos de ce jour au 15 courant, les deux jours inclus.

W. L. FISHER, Secrétaire.

Québec, 9 juillet 1880—3f



Cie. de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

Le Vapeur "CLYDE," CAPT. EUG. HAMOND,

FOUR

Berthier, Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouëlle, Malbaie et Kamouraska.

Laissera le Quai St. André, les MARDIS et JEUDIS, à MIDI, pour Berthier, Isle aux Grues, L'Islet et St. Jean Port-Joli.

ET

Les SAMEDIS, à MIDI, pour Berthier, Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouëlle, Malbaie et Kamouraska. Billet pour la Malbaie bon pour le retour par les Vapeurs *Saguenay* et *St. Lawrence*, à PRIS RÉDUITS.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 9 juillet 1880.

ON DEMANDE

UNE CUISINIÈRE ET DEUX FILLES DE CHAMBRE au No. 35, RUE STE. GENEVIEVE, CAP. Québec, 8 juillet 1880—3fg

AVIS.

Société Bienveillante des Journaliers de Navires de Québec.

LUNDI, le 12 du courant, à HUIT heures du soir, à la Halle Champlain, il y aura une Assemblée Générale Extraordinaire de la Section No. 1 de cette Société.

AFFAIRES—Perception de la taxe spéciale. Par ordre, WM. FORAN, Secrétaire S. E. J. N. Q.

Québec, 9 juillet 1880—3f

Bon Placement!

A VENDRE.

La maison avec jardin No. 45, rue St. George, Lévis. Pour plus amples détails s'adresser sur les lieux Québec, 7 juillet 1880—6fp

SUCRE et SIROP DES BARBADES.

ATTENDUS DE JOUR EN JOUR PAR LA BARQUE MORRAINE.

350 POINÇONS de Sirop des Barbades 30 TIERCES de sucre extra brillant. 35 BARILS

— AUSSI EN MAGASIN —

75 BARRIQUES de sucre de choix des Barbades.

A vendre par

JOHN ROSS & C^{ie}.

Québec, 7 juillet 1880—2s

Avis aux personnes en deuil.

LE VIEUX CREPE

EST TEINT ET REMIS A NEUF A LA

Teinturerie Française,

Rue St. Joseph, No. 297, St. Roch.

Nettoyage et teinture de Gants, Etoffes et Vêtements. Plumes teintes et friées. Chapeaux teints et remis en forme. Québec, 7 juillet 1880—1fs

Avis aux Etrangers

Nous avons maintenant un bel assortiment de

Marchandises de Fantaisie DE TOUTE VARIÉTÉ.

Soies Noires et de Couleurs. Pantalons de Velours. Pantalons et Parasols. Rubans de Fantaisie. Gants de id 2 à 12 Boutons. Dentelle, Laine, Châles en Santinette, Dentelle réelle, Colletteries, Fichus Bas de Fil, de Soie et Balbriggan.

ROBES ET CHAPEAUX.

FYFE, WRIGHT & LEITCH,

22, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 7 juillet 1880.

A VENDRE

A LA LIBRAIRIE DE

A. T. GARANT

No. 17 et 19, RUE ST. JEAN

(Porte voisine de la Banque d'Épargne.)

Guide de la Jeune Fille. Recueil de Prières et de Conseils, tirés de livres récents les plus autorisés et jouissant déjà de la haute approbation du Souverain Pontife et des membres les plus distingués de l'Épiscopat contemporain, par un prêtre du diocèse de Montréal. Prix, relié 75 cts. Le Bouquet de la Jeune Fille, par le R. P. Marchal, sixième édition, broché, 60 cts. Manuel Paroissial contenant les prières ordinaires du chrétien, les psaumes et les hymnes de l'office paroissial, les évangiles de l'année et un recueil de cantiques, approuvé par l'autorité ecclésiastique. Vol. de 340 pages, relié, 35 cts. Livre d'ur des Ames Pieuses, ou cinq livres dans un seul, 1 vol. 160 pages, relié, tranche dorée, par l'abbé J. R. Desbos. Prix \$1.60. Québec, 5 juillet 1880.

lui après 75 jours d'absence pendant lesquels il avait fait le tour du monde. — Une dépêche de Madrid mande que le prince Demidoff, qui a récemment vendu son palais de San Donato et toutes les œuvres d'art qu'il contenait, vient de perdre aux cartes, dans une seule soirée, la somme de \$1,000,000, qui a été gagnée par MM. Bentzen, Böblinski et le jeune comte Schouvaloff. La partie a été jouée au Yacht Club, au baccarat.

CUEILLETTE.—La mortalité est toujours grande à New-York parmi les enfants. La chaleur en a fait mourir une cinquantaine durant les 24 heures se terminant au 5.

—Les consuls anglais annoncent que la famine est finie en Mésopotamie, mais qu'elle règne encore dans la Kourdestan et l'Arménie.

—On vient de commencer à bâtir pour le cardinal McCloskey, un palais qui devra coûter au moins \$75,000.

—La barque *Beatrice*, de Lynn (Ecosse), a rencontré au large de Terre-neuve un banc de glace ayant 600 pieds de largeur et 300 milles de longueur.

—Un terrible accident a eu lieu, le 4 juillet, dans une ascension aérostatique près de Mans (France). Le ballon a éclaté et deux aéronautes ont été tués.

—Une course au trot d'un nouveau genre a eu lieu il y a quelque temps à Vincennes entre un italien nommé Bargossi, dit "l'homme locomotive" et un cheval appartenant à M. Laurent. L'enjeu était de 1,500 frs. et la distance 22 kilomètres. Bargossi a gagné aisément.

SAUVETAGE.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*: Mardi soir, vers 7 heures, MM. Frederick Hemming et B. Preston Willingham sont allés en canot sur le Passaic, près de Rutherford Park, avec misses Goodsill, Agate et Kate. Il était convenu qu'on pousserait jusqu'à Belleville. La traversée s'est faite le plus gaiement du monde, mais au retour la bande joyeuse s'est dépeuplée de toute prudence, chantant et riant, si bien qu'elle n'a pas aperçu un autre canot qui venait sur elle en sens opposé. Les deux embarcations se sont abordées et ont chaviré toutes deux. Dans le second canot se trouvaient misses Olsell et Story, de New-York, le colonel Dely, de Boston, et un Espagnol nommé Ferrara. MM. Dely et Ferrara ont réussi à gagner la rive, abandonnant leurs compagnes à leur sort. MM. Hemming et Willingham, qui manœuvraient le premier canot, ont agi tout autrement. Il est vrai qu'ils ont été grandement encouragés et aidés par Miss Goodsill, une de leurs compagnes, qui nage comme un poisson. Hommes et femmes se sont d'abord cramponnés aux embarcations.

Après s'être bien rendu compte de la situation qui n'avait plus rien de gai, miss Goodsill déclara tranquillement qu'il ne fallait pas avoir peur et qu'on se tirerait d'affaire. Elle dit aux deux hommes de prendre entre eux miss Olsell qui paraissait la plus faible et de donner leur main restée libre à deux des autres femmes; quant à elle, elle se chargeait de la quatrième. Hommes et femmes se sont alors donné la main, et se sont dirigés de leur mieux vers la rive. Mais après quelques brassées, les femmes terrifiées ont crié qu'elles s'enfonçaient. Miss Goodsill leur a dit de ne pas avoir peur et leur a en même temps indiqué la meilleure manière de se tenir sur l'eau. Pendant ce temps on avançait peu à peu vers le rivage. Miss Olsell ayant dit qu'elle ne pouvait aller plus loin, miss Goodsill s'est écriée: "Donnez-moi. Je suis assez forte pour nager avec elle jusqu'à terre; je reviendrai ensuite à vous." MM. Hemming et Willingham ont demandé à se charger de la tâche, mais la jeune fille n'a rien voulu entendre. "Votre place est ici avec les femmes, s'est-elle écriée, tenez-les à flot jusqu'à mon retour et n'ayez pas peur." Puis passant un bras autour de la taille de miss Olsell, elle a nagé fermement vers la rive. Au bout de cinq minutes elle avait déposé son fardeau à terre. "Tout va bien!" a-t-elle crié à ses compagnes, et elle est repartie pour les rejoindre. Son retour a paru redoubler les forces de la petite troupe, qui est enfin arrivée à terre sans accident. Hommes et femmes se sont rendus ensemble au Cottage Oriental et ils n'oublieront pas de longtemps les quarante-cinq minutes qu'ils ont passées dans l'eau ni la conduite héroïque de la généreuse miss Goodsill.

UN JEUNE DE 30 JOURS.—Le 28 dernier, à midi, le docteur Tanner, de Minneapolis (Minn.), a commencé, à la salle Clarendon, troisième rue, New-York, un jeûne qui doit continuer trente jours ou davantage. Durant cet

espace de temps, le docteur ne prendra aucune nourriture solide et ne boira que de l'eau, et encore ce breuvage lui sera-t-il mesuré, chaque jour, avec un verre gradué.

Le docteur est un homme de 5 pieds 6 pouces. Il pèse maintenant 157 livres et en pèse ordinairement 175. Il pratique l'abstinence totale en fait de spiritueux. Il a une figure ronde, un visage ouvert et affable. Il a l'air bien portant et bien conditionné pour l'expérience qu'il entreprend et qui est la seconde: il a déjà, il y a trois ans, jeûné 42 jours à Minneapolis.

Le but de cette nouvelle expérience est de convaincre ceux qui avaient osé le démentir et jeter, si possible, de nouvelles lumières sur les mystérieux phénomènes de la nutrition. Il veut surtout déterminer la valeur de l'eau et de l'air comme aliments. Il croit, avec le professeur Wilder, que le principe de la force et de l'énergie de la nourriture constitue son pouvoir nutritif, et que cette force, selon le docteur J. Bovee Dodds, réside dans l'électricité, fluide universel et principal agent des fonctions vitales de l'organisme animal. Ce fluide, vivifiant se trouve en abondance dans l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons. Une petite cuillerée d'eau, d'après Faraday, contient assez d'électricité pour produire un éclair d'une bonne grosseur.

Le docteur Tanner, tout en explorant le domaine encore si peu connu de la chimie organique, dirigera son attention sur les phénomènes psychologiques et les rapports de la matière et de l'esprit. Tout en s'affaiblissant par le jeûne, il compte, au moyen d'un sommeil réparateur, maintenir son intelligence en équilibre.

Il a pour principe et pour habitude de jeûner plusieurs jours de suite chaque fois qu'il est malade: il croit que le jeûne est le grand remède pour presque toutes les maladies, et que le printemps est la meilleure saison pour jeûner, parce que, selon lui, il y a plus de vitalité dans l'air à l'époque de la végétation qu'en tout autre temps.

Quand il aura fini son grand jeûne de 30 jours ou plus, il commencera par manger des fruits. Après celui de 42 jours, il avait consommé, en un seul repas, la moitié d'une grosse pastèque (melon d'eau), cinq poires de Californie, six pommes et une pinte de lait. C'était trop; aussi faillit-il mourir. Il sera probablement plus prudent cette fois-ci.

Le docteur a parlé, à un des visiteurs de Mlle Faucher, de Brooklyn, qui a accompli le même tour de force en fait de jeûne; et il lui a demandé, comme il paraît, de se gêner aux médecins de Montréal l'idée de s'enquérir des cas de ces deux enfants d'Eaton Corners, province de Québec, dont l'un (une fille encore vivante) n'aurait pas mangé depuis 19 ans, et l'autre, un garçon, serait mort en jeûnant, il y a sept ans. Ces faits, qui sont, dit-il, rapportés et certifiés par les docteurs Powers et Brown, méritaient une sérieuse investigation, ainsi que plusieurs autres phénomènes semblables, de la part des médecins canadiens.

Le docteur Tanner est né en Angleterre. Il vint en Amérique, encore jeune après avoir reçu simplement une légère instruction primaire. Après un séjour de vingt ans dans l'Ohio, où il étudia et pratiqua la médecine, il alla demeurer à Duluth, et de là s'établit à Minneapolis, son lieu de résidence actuel.

PLAISANT.—Bébé est parfois curieux. Son oncle, le commandant—le plus grincheux des cuisiniers, surtout depuis qu'on parle de le mettre à la retraite,—vient faire à sa belle-sœur une visite en grande tenue. Madame était sortie. Le commandant furieux de ne pas la rencontrer, se met à arpenter le salon à grands pas.

Bébé qui jouait sur le canapé se tourne gravement vers lui: —Dis donc, m'n oncle, c'est-il parce que tu as de beaux éperons dorés, que maman dit qu'elle aime à te voir tourner les talons?

VENTES PAR LE SHERIF.

—Israël Paris contre Octave Beaudet.—Deux terres situées à St. Jean Deschallions, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendues à la porte de l'église de St. Jean Deschallions, le 12 juillet, à 10 heures a. m.

—François Robert contre David Verret.—Deux emplacements situés à Beauport, avec maison dessus construite. Pour être vendus à la porte de l'église de Beauport, le 12 juillet, à 10 h. a. m.

—Hammond Gouven contre Gabriel Vatin.—Un terrain situé à Stadacona, St. Roch de Québec, de 413 pieds sur 75 pieds, avec les bâtisses dessus construites. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 13 juillet, à 10 heures a. m.

—La Société de Prêts et P. ements de Québec contre Joseph Moisan.—1. Un emplacement situé rue Latourville, de 40 pieds sur 60 pieds, avec une maison en briques à deux étages et autres bâtisses dessus construites. 2. Un emplacement situé rue Richmond, de 45 pieds sur 40 pieds et 5000 pieds, avec une maison en bois. Pour être vendus au bureau du shérif à Québec, le 14 juillet, à 10 heures a. m.

Les Jeunes Filles

devraient se procurer un PAMPHLET de LA VITALINE, pour voir si la

VITALINE DE GRAY

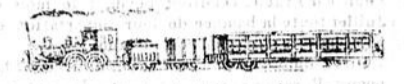
N'est pas ce que demande leur constitution.

LA VITALINE n'exige pas de régime. LA VITALINE ne fait aucun tort aux dents. LA VITALINE est agréable au goût. LA VITALINE est à \$1.00 la bouteille.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldon, 122, rue St. Joseph; St. Roch; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et tous les pharmaciens de Québec.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto.

5 juillet 1890.



Le Chemin de Fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental

Offre maintenant en vente des

Billets d'Excursion et de Touristes

AUX

Eaux Minérales St. Léon et Caledonia, Lac Memphremagog, Montagnes Blanches, Portland, Old Orchard Beach, Boston et New-York.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, Québec.

L. A. SENECAL, Surintendant Général.

5 juillet 1890-6f

PORTRAITS

(PHOTOGRAPHIES)

DE

MADAME PRUME

Prix - - - 25 cents

En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique, 25, rue St. Jean, (Banque d'Épargne.)

Québec, 23 juin 1890.

Souvenir de Québec.

Toutes les personnes venues pour assister à la Grande Fête Nationale ne devraient pas laisser l'ancienne capitale sans emporter avec elles un souvenir.

Une Canne provenant du bois du vaisseau l'Original coulé à fond l'an 1750 et retiré en l'an 1878, serait justement un objet précieux à emporter avec soi. Nous invitons toutes ces personnes à bien vouloir payer une visite à l'établissement de

J. C. PATERSON.

27, RUE BUADE,

Elles trouveront aussi là un grand assortiment de Chapeaux et des Ouvrages en Écorce en grande variété.

Québec, 23 juin 1890.

NOUVEAUTES.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir au public et aux étrangers un bel assortiment de Marchandises de Nouveautés dans les derniers goûts en vogue de Kid, Dentelle de fil, Rubans, Soies et satins, Chemises de Coton, Gants de Kid, Cravates, Bas de Coton et de Mérimé.

Aussi—une quantité de jolies Cannes de fantaisie venant directement de New-York.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

CHEZ

BELAND, GARNEAU & CIE.,

No. 146, rue St. Jean,

EN FACE DU MARCHÉ MONTCALM.

Québec, 19 juin 1890.

LIBRAIRIE.

MARTINEAU & DESJARDINS

Coin des rues St. Joseph et Grant, St. Roch, Québec.

Nous venons de recevoir un bon choix des Marchandises mentionnées plus bas, que nous vendons à très-bas prix, soit en gros soit en détail.

—Livres d'Écoles, Livres de Piété, Littérature, Fournitures d'Écoles, Fournitures de Bureaux, Objets de Piété, Objets de Fantaisie, Chandelles Argentées, Vases à Fleurs, Images et Chromos.

—Encore Française d'Antoine Bé. —Dépôt de Musique en Feuille.

N. B.—25 Rames de Papier à Note très-bonne qualité pour 70 centimes la rame.

MARTINEAU & DESJARDINS.

Québec, 12 juin 1890—1m

Pierre Noire et Pierre de Rang

DE PREMIÈRE QUALITÉ

A vendre à très-bonnes conditions.

S'adresser à PHILIPPO POULIN, Château-Richer, Ou à M. PARENT, Marchand de Fer, Rue du Pont, St. Roch.

Québec, 16 juin 1890—1m

Livres Nouveaux !!

L'Abouevine..... 1 vol. 55 cents.

La Péruvienne..... " 80 "

La Fille Sauvage..... " 80 "

L'Accusé..... " 80 "

Les Robinsons de Paris..... " 80 "

L'Enfant Maudit..... " 55 "

Le Château des Abysses..... " 80 "

Le Souffre..... " 80 "

Tous ces ouvrages sont écrits par RAOUL DE NAVERY et seront expédiés franc de port.

En vente chez

FABRE & GRAVEL, Libraires, à Montréal

22 août 1879.

A VENDRE.

Un Wagon couvert, de première classe, et en ordre parfait, et un Cabriot sont en vente au No. 9, rue St. Angèle, vis-à-vis l'Académie, à très-bas prix pour du comptant. Aussi plusieurs Harnais.

Québec, 21 juin 1890.

AVIS SPECIAL !

Les étrangers visitant cette cité sont respectueusement invités à examiner notre assortiment de FANTAISIES que nous tenons toujours complet par les importations de chaque semaine des

Dernières nouveautés.

Nouvelles nuances de Soies Gros Grains, Soies Noires Gros Grains de "Bonnet" et "Guinet", Velours de Soie, Notre pour Manteaux (grande largeur), riches Rubans Brochés pour Ceintures, Parasols et Parapluies, Châles en Dentelle Noire et Blanche, Manteaux d'Opéra en Soie et en Soie et Soie, Collets, Cravates, Gants, Bas de Soie, de Fil et de Balbrigan, etc.

Le département des Robes, des Manteaux et des Chapeaux sont sous la surveillance de personnes d'expérience qui exécuteront toutes commandes très promptement et dans les derniers goûts.

Sous huit heures d'avis, nous complétons une robe dans les dernières modes.

GLOVER FRY & CIE.,

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

(Établie en 1842.)

GRANDE VENTE

SURPLUS DU STOCK DES

Robes, Costumes, Manteaux et

Chapeaux garnis.

Les effets ci-dessus sont des modèles importés comme patrons de Paris et de Londres.

Prix réduits de 40 à 50 pour cent afin d'élever cette partie de notre assortiment du printemps et de l'été.

GLOVER, FRY & CIE.

Habillements pour Messieurs.

Ce département tient toujours comme par le passé à montrer les meilleurs et les plus nouvelles modes en fait de Cravates, Scarfs, Chemises, Collets, Poignets, Gants, Bas, Camisoles, etc., etc.

HABILLEMENTS TOUT FAITS.

Un tailleur de première classe est attaché à l'établissement et les ordres et commandes spéciales seront exécutés très promptement.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 21 juin 1890.



TÉMOIGNAGE :

A MONSIEUR BENNETT, de la Compagnie des

Monsieur, Je crois en rien faire autre chose qu'un acte de justice en faisant connaître au public l'efficacité de votre remède prodigieux pour la guérison de la plupart des maladies. Je souffrais d'une attaque d'asthme et d'une maladie de poitrine de plus de vingt ans. Ma maladie était évidente et pendant tout le temps qu'elle a duré, j'ai été sous les soins des plus habiles médecins, mais tous ont prononcé ma maladie incurable et se sont déclarés impuissants à me guérir. Après avoir porté deux de vos sachets et avoir pris deux fois de plus de vingt ans, j'ai été étonné de me voir complètement guéri, une chose que j'ai toujours douté. Je n'ai jamais cru que j'en guérirais tant que j'ai été malade, tellement que ma maîtresse avait pour habitude d'envoyer voir dans ma chambre tous les matins si j'étais encore vivant, et ce n'est que grâce à sa générosité, si je n'ai pas été renvoyé de son service. Plus d'une nuit j'en ai pu fermer l'œil à cause des souffrances que me causait ma maladie.

Je désire voir toutes les personnes qui souffrent de maladies qui m'ont retenu au lit et longtemps acheter un de vos sachets, car je suis persuadé qu'elles vous en seront éternellement reconnaissantes. Votre obéissant serviteur,

MARIE LEFRANÇOIS, cuisinière chez M. John Brown, 85, rue St. Louis.

Explications fournies à ce bureau ou par lettre gratuitement.

Les personnes désirant se procurer un Sachet ou des informations peuvent écrire au Bureau, 12, rue Ste. Anne. Toute correspondance est strictement confidentielle.

BUREAU PRINCIPAL, 12, rue Ste. Anne, Québec.

Ou chez M. DROUIN, 36, rue St. Joseph, St. Roch.

Sachet régulier, par la maille, \$2.50. Sachet spécial, \$3.50. Émplateurs, 50 cents.

Québec, 1er juillet 1880.

LAMPES !

LAMPES de toutes sortes A TRÈS-BAS PRIX.

A l'occasion de la St. Jean-Baptiste.

LAMPES A LA MAIN.

LAMPES DE TABLE.

LAMPES (BRACKETS).

Et une grande variété de

LAMPES SUSPENDUES.

LAMPES DE MAGASIN.

Le tout a tres-bon marche.

Chez

PEVERLEY & CIE.,

56, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 17 juin 1890.

ACHETEURS

ALLEZ AU VÉRITABLE MAGASIN

Au Bon Marche !

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS, HAUTE-VILLE.

Venant d'arriver les dernières nouveautés suivantes qui seront vendues comme toujours à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

DEPARTEMENT DES DAMES.

Dolmans en Soie, dernières nouveautés, Manteaux en Drap, dernières nouveautés, Riches Soies Noires, Soies, France, Rubans de toutes sortes, Gants de Kid, première qualité, à 40 cts., Cache-miroir Français, Plumes d'Australie, Étoffes Pompadour, Indiennes Pompadour, Parasols Pompadour, etc., etc., à 20 pour cent meilleur marché que les prix réguliers.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS.

Twoeds tout laine depuis 47c. Serge \$1.00, Drap Noir 85c, Chemises Blanches et de Couleurs 45c, Cois, Cravates, Broches, Chaussettes, Pantalons, Gilets Blancs, Camisoles, Caleçons, à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

MERCERIE.

Coton Jaune 6c, Coton Blanc large 9c, Cotons à Draps 19c, Indiennes 6c, Toiles à Nappe 25c, Toiles à Serviettes et autres, Serviettes à Tables et autres, à 20 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

AU VÉRITABLE MAGASIN

AU BON MARCHÉ

Coin des rues St. Jean et Collins, Haute-Ville.

N. GARNEAU.

Québec, 26 mai 1890.

CHAPEAUX !

A ceux qui veulent économiser 25 0/0 tout en se procurant un article de première classe.

A l'occasion de la Grande Convention Nationale du 24 Juin prochain, nous offrons au public une réduction sans précédent sur notre assortiment qui se compose des meilleurs Chapeaux Anglais, Français et Américains.

Chapeaux Satins des célèbres manufacturiers Anglais et Français.

Aussi—Chapeaux Satins pour Messieurs du Clergé, Chapeaux Paille, à 25 centimes de magnifiques Chapeaux Paille, au-delà de 100 douzaines dont les prix varient depuis 25c en montant.

Notre assortiment de Pardessus en Coutchouc est au grand complet.

Donnez-nous votre rendez-vous AU MAGASIN NATIONAL.

No. 116, rue St. J. seph,

ST. ROCH

A L'ENSEIGNE DU BUFFALO

PECTEAU & TURCOTTE.

Québec, 2 juin 1890.

RESTAURANT

Royal Exchange !

M. J. T. LEVALLEE, Restaurateur, offre à ses amis et au public ses plus sincères remerciements, pour l'encouragement qu'ils lui ont accordé comme tel jusqu'à ce jour, et il a l'honneur de les informer qu'il ouvrira samedi, au

No 56, RUE ST. JEAN,

un Restaurant de première classe et qui sera toujours fourni des meilleurs Liqueurs, Cigares, etc., etc.

Lunch à toute heure. Service de choix.

Québec, 5 mai 1890.

DR. EDMOND GAUVREAU

Médecin et Chirurgien

No. 335, rue et faubourg Saint-Jean.

N. B.—Le Dr. Gauvreau s'occupe spécialement du traitement des maladies des enfants.

Québec, 29 janvier 1890—12m



Mrs. Wilson's

MYSTIC PILLS

Ces Pilules guérissent la leucorrhée (pertes blanches), menstruation douloureuse, ulcération de la matrice, maladie des ovaires, et généralement toutes les maladies du sexe. Elles sont préparées avec le plus grand soin sous la surveillance personnelle d'un médecin qui a fait de ces maladies une étude spéciale de plusieurs années.

Les Pilules Mystiques de Mme. Wilson sont vendues par tous les pharmaciens, à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5, ou seront expédiés par la maille sur réception de l'argent, en adressant

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ont., Canada.

En vente chez R. McLeod et Jno. E. Burke, rue la Fabrique; J. J. Veldon, 122, rue St. Joseph, St. Roch; P. Mathie et J. Vernier, rue St. Jean, et à tous les pharmaciens de Québec.

31 mai 1890.



Québec, 8 juin 1890—6m